



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**  
*Arrêté de Police du 01 février 2019*

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite formulée par la société AFDEM,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de  
génie civile pour la pose de réseaux télécoms.*

**ARRETE**

- ARTICLE 1 *Des travaux de génie civile pour la pose de réseaux télécoms seront réalisés dans les rues Jean Jaurès, François Bacquet, Beaumont, Sartrouville et Marie Claude Vaillant Couturier à compter du lundi 11 février 2019 et pour une durée de 45 jours.*
- ARTICLE 2 *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et la vitesse de circulation réduite à 30 km/h.*
- ARTICLE 3 *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*
- ARTICLE 4 *La société SAS AFDEM sis 04 Chemin de Saint Martin 62128 Croisilles est autorisée à installer sur le domaine public de manière provisoire une camionnette ainsi qu'une mini-pelle pour la réalisation des travaux.*
- ARTICLE 5 *La société SAS AFDEM exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- ARTICLE 6 *La société SAS AFDEM,  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

*Fait à GUESNAIN, le 01 février 2019*

*Le Maire,  
Maryline Lucas*

